

Infos pratiques

Vos Elus :

Le Maire :

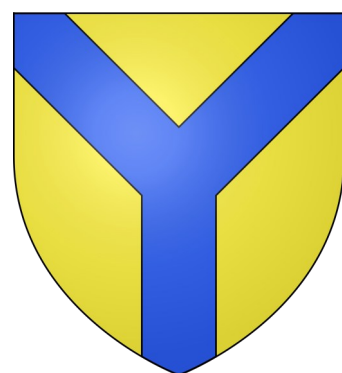
SOULES Michel

Les Adjoints :

FOURCADE Robert
GUIRAUD Alain
REDON Régis

Les Conseillers Municipaux :

PERISSÉ Sabine
LEJARRE Nelly
EXPOSITO Philippe
GREGOIRE Patrick
PUEYO Sylvette
BOUYSSOU Patricia
LEBOFFE Jonathan
GARCIA Jacques
MONIER Pascal
PUBIL Patrick



Mairie de Berriac
2 rue de la Mairie
11000 BERRIAC

☎ 04.68.78.53.60

💻 secretariat@berriac.fr
@ <https://www.berriac.fr/>

Horaires d'ouverture au public
Du lundi au jeudi : 9h-12h/14h-17h
Vendredi : 9h-12h/14h-16h

Jour de Collecte des Déchets

Ordures Ménagères (bac vert) : Mercredi matin

Tri Sélectif (bac jaune) :
Vendredi après-midi

Gros container : Samedi
matin



COVALDEM11

☎ 04.68.11.97.00



04.68.25.35.45

Refuge/Fourrière
intercommunale

Guichet Unique BERRIAC Dépôt Dossier d'Urbanisme

[https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?
nCommune=37](https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?nCommune=37)



Département de l'Aude : 04.68.11.68.11
Carcassonne Agglo : 04.68.10.56.00



A.M.I Centre Social
de Berriac

31 avenue des Pyrénées
11000 BERRIAC
04.68.72.70.79
cs.berriac@ami-aude.com

Bulletin Municipal



Edito,

L'année 2025 est déjà bien entamée, l'hiver est bien derrière nous, laissant place aux douceurs printanières. Le printemps c'est aussi, comme chaque année, le vote du budget et ses taux d'imposition. Vous trouverez dans ce bulletin, l'exécution budgétaire de 2024 et le budget primitif voté pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal est amené à prioriser certains investissements en fonction des aides de l'état, du département et de la capacité d'investissement de la commune. Certains projets prennent du temps mais soyez certains que nous travaillons sans relâche pour qu'ils puissent aboutir.

Je profite également de ce bulletin municipal pour souhaiter une belle retraite à Monsieur René FLABOREA. Merci pour ces 20 années de bons et loyaux services.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal, les dernières informations en cours.

L'ensemble des agents et élus sont à votre service, n'hésitez pas à venir nous rencontrer. L'été arrive à grand pas, je vous souhaite également un été rempli de partage et de moments conviviaux.

Nous devons agir chacun au quotidien pour le bien-vivre ensemble. Soyez assurés en tous les cas de la disponibilité et du dévouement de la municipalité.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Michel SOULES et l'Equipe Municipale.
Juin 2025

Rappel sur les modalités de ramassage des déchets verts

La mairie propose à la population un service de ramassage des déchets verts. Pour cela, il est impératif de vous inscrire au secrétariat de la

Mairie au 04.68.78.53.60.

Nous vous informons que chaque foyer aura droit à trois passages par an et qu'aucun agent n'entrera dans les habitations pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Les agents communaux ne chargeront les camions des déchets verts que si les tas sont déposés devant vos habitations.

Merci de votre compréhension.



Travaux !



Aménagement de la placette « BIAU ».

Autrefois, se trouvait une cave située rue des Carrières, dans le centre-bourg du village. Elle appartenait à la famille BIAU. Celle-ci a été acquise par la municipalité en 2021 car l'édifice menaçait de s'effondrer et qu'un arrêté de péril avait été pris.

Après que cette cave ait été démolie par Mr VOLTES, la Municipalité a souhaité aménager cet espace et embellir ce secteur qui est très souvent laissé à l'abandon.

Le projet de cet aménagement est de construire un espace de détente où les administrés pourront se retrouver et partager des moments d'échanges et de convivialités.

Il était question de construire un mur de soutènement en pierre pour créer une partie haute (côté horloge) d'une surface de 25m² environ et une partie basse de 30m². Pour des raisons évidentes de sécurité, une rambarde anti-basculement a été installée. Des bancs seront posés sur les deux parties de cet aménagement et une pergola a été montée sur la partie basse de la placette. Il sera également mis en place une gravure en métal représentant le clocher de l'Eglise et des luminaires.



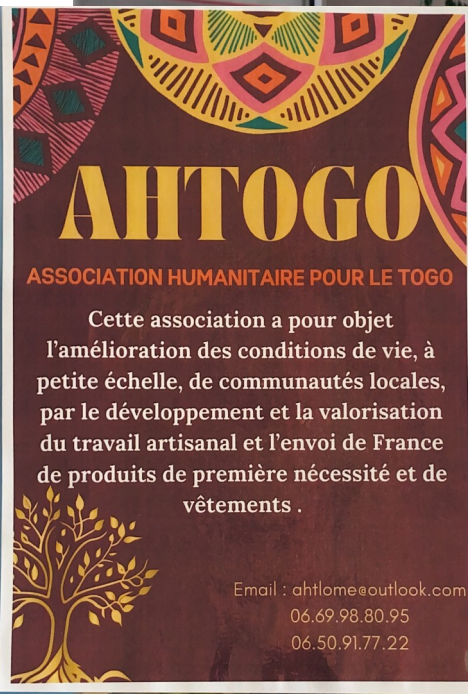
Le coin des Assos'



Les miaous de Berriac

Avec l'arrivée du printemps, l'association de protection Animale, les miaou de Berriac conventionnée par la Mairie, voit son activité s'intensifier. Cette période marque en effet une recrudescence, des naissances de chatons et des signalements de chats errants, dans les différents quartiers du village. Les bénévoles de l'association sont pleinement

mobilisés pour recueillir les chatons, abandonnés ou en détresse, capturer les femelles et les mâles errants, faire identifier et stériliser les animaux pris en charge conformément à la réglementation en vigueur dans notre commune ou la stérilisation des chats errants est obligatoire. Important il est interdit de nourrir les chats errants, ou de donner des chatons afin d'éviter la prolifération incontrôlée de la population féline, souvent synonyme de souffrance animale. Si vous apercevez des chats ou des chatons dans votre jardin ou aux abords de votre habitation, merci de contacter la mairie qui transmettra l'information à l'association pour une prise en charge rapide et respectueuse des animaux. Ensemble, grâce à la vigilance et à la solidarité de chacun, nous pouvons œuvrer pour le bien-être animal, tout en préservant l'équilibre de notre environnement communal.



Poubelles : Appel Au Civisme

Trop d'incivilités sont constatées sur les points de centralisation des conteneurs d'ordures ménagères. Il est demandé à chacun de faire preuve d'un minimum de civisme.

Les abandons de déchets, volontaires ou insoucians, aussi appelés dépôts sauvages, constituent un véritable fléau pour la commune. Se débarrasser des ordures encombrantes en les abandonnant devant les colonnes de tri est un comportement irresponsable qui coûte cher à la commune.

A travers ce manque de civisme, c'est le cadre de vie de la population qui est touché mais aussi les deniers publics, puisque cette charge de travail représente un coût supplémentaire pour la commune.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Toute personne qui dépose, jette ou abandonne ses déchets sur la voie publique risque une amende pouvant atteindre 1500 €, la confiscation de son véhicule et le versement de dommages et intérêts à la commune de plusieurs milliers d'euros, représentant les frais de ramassage et de d'élimination des déchets.

Pour ne pas faire de notre commune un dépotoir à ciel ouvert, apportez vos déchets encombrants à la déchetterie. (Présente à Trèbes, à côté de Super U ou à Carcassonne à la Fajeolle)

Comptant sur votre civisme.



Financement de la carte Acti City pour les jeunes de 11 à 30 ans.

La municipalité a à cœur de prendre en considération la jeunesse du village et de favoriser l'accès aux activités de loisirs et à la culture.



La carte Acti City permet de profiter d'une multitude de bons plans et réductions dans les domaines des loisirs, du sport et de la culture sur l'ensemble du département de l'Aude.

Après renseignements pris auprès de l'association Acti City, le Maire et son conseil municipal ont décidé d'offrir la carte d'adhésion de l'association pour les 11-30 ans, qui doivent se faire connaître en mairie jusqu'au 30 juin 2025 pour s'inscrire et pour bénéficier du dispositif en présentant leur carte d'identité et un justificatif de domicile.

L'opération sera renouvelée chaque année pour les jeunes concernés.



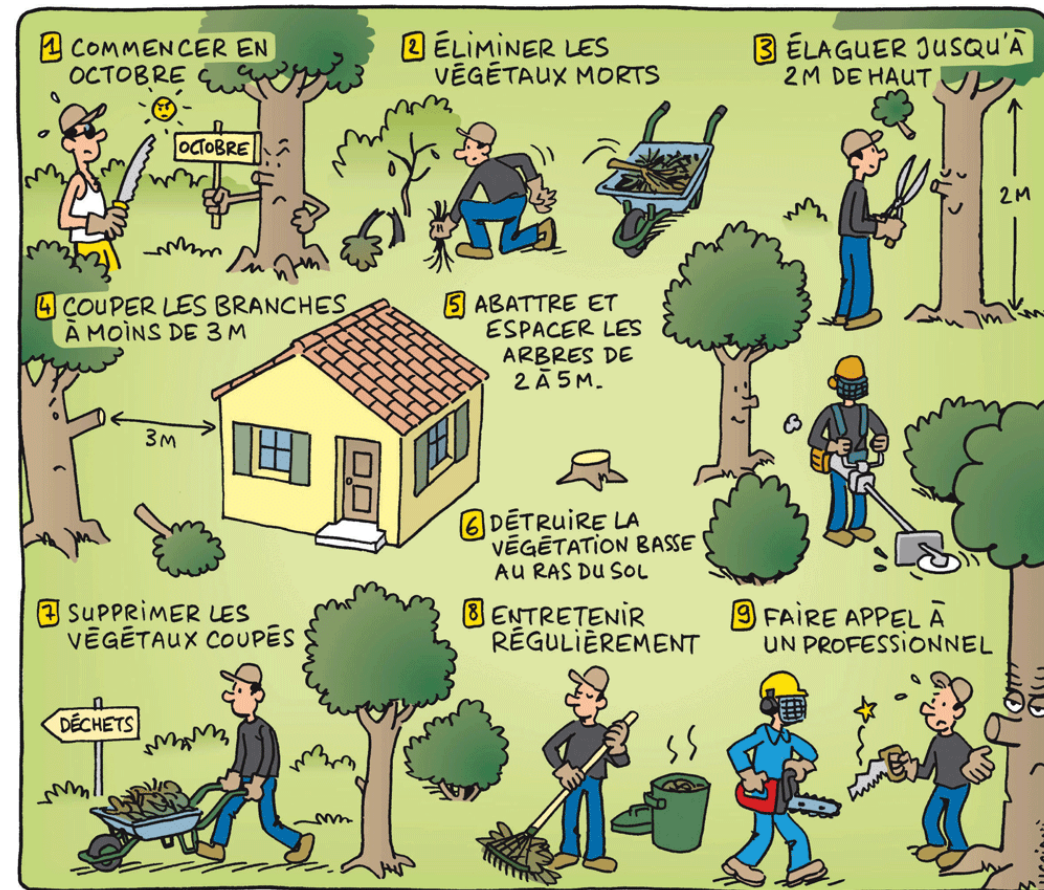
Le Débroussaillage :

Les Obligations Légales de Débroussaillage doivent pouvoir être constatées en tout temps, le risque d'incendie de forêt étant plus lié aux conditions météorologiques qu'à la saisonnalité du phénomène. Le maintien en état débroussaillé doit être pérenne. Vous devez entretenir et maintenir en état débroussaillé les terrains soumis à l'obligation légale de débroussaillage.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages.

En cas de départ d'incendie, le responsable s'expose à des sanctions beaucoup plus graves: (Obligation Légale de Débroussaillage -> 1500€, 3000€ récidive).

Ainsi, lorsque l'incendie concerne des espaces naturels ou forestiers, il encourt un peine de prison maximale de six mois et une amende pouvant atteindre 3 750€ Si les biens sinistrés sont des immeubles, l'auteur est passible, au maximum, d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 30 000€. En outre, le responsable d'un incendie sera astreint à rembourser les dégâts occasionnés et les frais de lutte.



UNE MUTUELLE POUR TOUS

MUTUELLE COMMUNALE CARCASSONNE AGGLO

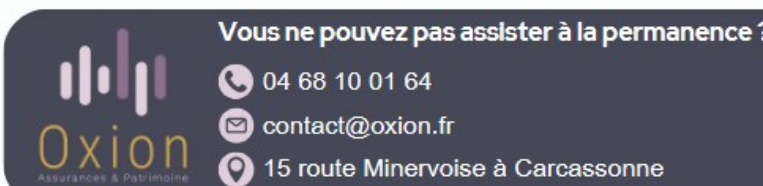
pour les habitants de BERRIAC

Le cabinet OXION assurera une permanence sur rendez-vous dans une salle de la mairie :

Le lundi 7 juillet de 14h à 17h

Vous souhaitez mieux vous protéger ou diminuer votre budget ? venez vous renseigner !

Les conseillers OXION répondront à vos questions et pourront vous faire des études personnalisées pour votre mutuelle.



LES SEVILLANS

COURS FLAMENCO ET SEVILLANES

Foyer de Berriac
Enfants et Adultes
Éveil à partir de 4 ans

LE LUNDI ET LE MERCREDI

GROUPE DE DANSE:

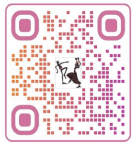
2 heures de spectacle

A PARTIR DE 350 €

Contact : 06 13 83 48 22

06 09 53 48 87

E-mail : lessevillans11@gmail.com



L'Association LES SEVILLANS Vous propose des cours de danse, flamenco, rumba et sévillane au foyer de Berriac, pour adultes et enfants (cours d'éveil à partir de 4 ans).

Inscriptions au foyer de Berriac début septembre 2025. Vous pourrez trouver toutes les informations sur notre page Facebook LES SEVILLANS

Notre groupe de danse constitué d'une douzaine de danseuses et danseurs est à votre disposition pour venir animer vos soirées le tarif est de 350€ pour deux heures d'animation (plus frais de déplacement suivant la distance).

Pour cette année 2025, nous avons une nouvelle formule en plus de notre prestation avec notre animateur, l'association LES SEVILLANS vous propose de découvrir notre Guitariste et chanteur qui peut nous accompagner lors de nos animations.

Vous pourrez admirer la complicité entre musicien et danseuses sur les rythmes des Rumbas et des Sevillanes.

N'hésitez pas à nous contacter pour les tarifs et pour plus de renseignements.

Nicolas : 0613834822—lessevillans11@gmail.com

Quelques rendez vous:

SAMEDI 14 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE A MONZE à partir de 19 h / SAMEDI 21 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE A MONTOLIEU à partir de 19 h.
SAMEDI 28 JUIN GALA DE DANSE A CARCASSONNE à 20 h (stade Albert Domec) sur réservations / SAMEDI 19 JUILLET FÊTE LOCALE A PEZENS à partir de 19 h.
MERCREDI 23 JUILLET VILLAGE DE VACANCES EDF A VERZEILLE à partir de 19 h. / MERCREDI 06 AOÛT DOMAINE LES FENALS A FITOU à partir de 19 h. (formule avec musicien) / SAMEDI 09 AOÛT FÊTE LOCALE LABASTIDE D'ESPARBERENQUE à partir de 19 h. (formule avec musicien) / SAMEDI 16 AOÛT FÊTE LOCALE A SAINT HILAIRE à partir de 19 h. (formule avec musicien) / DERNIER WEEK END D'AOUT FERIA DE CARCASSONNE.